

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14      Présents : 13      Votants : 13      Absent : 1

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/11/2018

**Présents** : M. G. CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. Jacques HEDIN, M. Emmanuel RIZZI, Mme Chrystel MEULLE, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. René DUTRUEL, Mme Chantal MARTELIN, Mme Sandrine GAUCHET

**Absent excusé** : Mr Christophe PITEL,

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal MARTELIN

n° 2018-12-06

**Objet** : Fixation des prestations des agents techniques communaux .

Monsieur le Maire détaille les heures des travaux des agents techniques réalisées pour le compte de l'A.F.R. de Domblans du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Travaux	Heures remorque	Heures agents techniques	Heures tracteur	Heures camion	Heures pelle	Matériaux
Réfection Chemin de Gaillardon (11 au 15/12/2017)	10h00	10h00	10h00			15 T
Fauchage Chemin du Babylone, des Isles et Rougemont (22 au 23/01/2018)		10h00	10h00			
Elagage Chemin des Mûriers et des Rignardes (07/03/18)		3h50	3h50			
Broyage des branches après élagage (09/04/18)		6h00	2h00	4h00		
Fauchage Chemin des Mûriers et des Rignardes (14 au 18/05/2018)		26h00	26h00			
Fauchage Chemin AFR (29/05/18 au 01/06/18)		21h50	21h50			
Fauchage Chemin AFR (04/06/18 au 08/06/18)		9h00	9h00			
Fauchage Chemin AFR (11/06/18 au 15/06/18)		20h50	20h50			
Fauchage Chemin AFR (18/06/18 au 22/06/18)		15h50	15h50			
Fauchage Chemin AFR (21/08/18)		3h00	3h00			
<b>TOTAUX</b>	10h00	125h00	121h00	4h00		15 T

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le 07/12/2018

ID : 039-213901994-20181204-2018\_12\_06-DE

Total des heures :

- Heures agents techniques	→	125h00 x 18.20 € = 2.275,00 €
- Heures tracteur	→	121h00 x 40.80 € = 4.936,80 €
- Heures camion	→	4h00 x 13.30 € = 53,20 €
- Heures remorque	→	10h00 x 11.30 € = 113,00 €
- Matériaux (concassé)	→	15 T x 11.60 € = 174,00 €

► Participation Commune + A.F.R. 50/50 = 7.552,00 € x 0,50 € = 3.776,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 3.776,00 € la participation annuelle à verser à la Commune de DOMBLANS pour les prestations des employés communaux relatives à l'entretien des fossés et des chemins d'exploitation.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bernard FRACHON



Délibération rendue exécutoire après  
transmission à la Préfecture le 07/12/18